



COINCÉS ENTRE LES A ET LES C, VOUS ÊTES LES LAISSÉ-ES POUR COMPTE DES RÉFORMES MINISTÉRIELLES.

En 2011, la création de votre corps par la fusion des bibliothécaires adjoints spécialisés et des assistants des bibliothèques a été un formidable jeu de dupes. Cette fusion en trompe l'œil n'a répondu ni à vos attentes, ni à celles des magasiniers à qui elle devait offrir des perspectives de carrière. Et, pour nombre d'entre-vous, la réforme indiciaire issue du PPCR n'a abouti qu'à une revalorisation symbolique de vos carrières et de vos salaires.

LE SNASUB-FSU REVENDIQUE UNE REQUALIFICATION MASSIVE DES BIBAS EN A.

Après une légère augmentation des possibilités de promotion des bibliothécaires assistants spécialisés en A de 2014 à 2016, en 2018, avec 14 possibilités pour 1439 promouvables, la probabilité d'y accéder demeure infime. Pour répondre aux besoins du service public et mettre en cohérence les missions assurées, les emplois occupés et la rémunération, le SNASUB-FSU revendique une augmentation du nombre de possibilités d'accès au corps des bibliothécaires. Pour permettre, au moins, à chacun.e d'entre-vous de partir en retraite au moins à l'indice sommital de la classe exceptionnelle, il demande une majoration des taux de promotion.

POUR LE SNASUB-FSU, OBTENIR SA MUTATION NE DOIT PAS RELEVER DU PARCOURS DU COMBATTANT !

Alors que votre droit à mutation est menacé par la gestion malthusienne et aléatoire des «droits d'entrée» au ministère de la Culture et les choix sélectifs des chefs d'établissements... le SNASUB-FSU se bat pour que muter reste un droit.

Le SNASUB-FSU s'oppose au « Programme action publique 2022 » qui menace gravement le paritarisme.

AVEC VOUS, LE SNASUB-FSU REVENDIQUE :

- une requalification massive des emplois de bibliothécaire assistant spécialisé en bibliothécaire.
- l'augmentation des ratios promus/promouvables pour vous permettre à toutes et tous de partir en retraite à l'indice le plus élevé.
- une gestion transparente des carrières fondée sur des barèmes pour les promotions et les mutations.
- le dégel du point d'indice, sa revalorisation et sa réindexation sur les prix.
- la mise en œuvre effective des mesures salariales prévues par le protocole PPCR différées à 2019, au mépris des engagements.
- le retrait du RIFSEEP et l'intégration des primes, préalablement alignées sur le montant le plus favorable, dans le traitement indiciaire.
- l'attribution de postes et de budgets à la hauteur des besoins.
- le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel de la filière bibliothèques.

29 > 06
NOV DÉC

POUR AGIR ENSEMBLE
Votez SNASUB-FSU !